

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2019 B 03700

Numéro SIREN : 850 811 332

Nom ou dénomination : WARM UP PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2023 sous le numéro de dépôt P2023/000510

23082182

WARM UP PROMOTION
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 5 Rue PROFESSEUR WEILL
69006 LYON
850 811 332 RCS LYON

REQUÊTE
à Monsieur le Président du Tribunal
de commerce de LYON

Le soussigné Monsieur Pierre-Antoine LAMBERT ALISON, représentant légal de la SARL HOLDING CP&A, elle-même présidente de la société WARM UP, Société par actions simplifiée,

Agissant en qualité de Présidente de la société WARM UP PROMOTION, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est 5 RUE PROFESSEUR WEILL, 69006 LYON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 850 811 332,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société WARM UP PROMOTION a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2022,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, les comptes annuels doivent être approuvés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice par son associé unique, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire pour le motif suivant :

L'expert-comptable, en charge du dossier rencontre de gros problèmes de personnel.

C'est pourquoi la soussignée a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société WARM UP PROMOTION qu'elle représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de 4 mois pour soumettre les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 à l'approbation de l'associé unique de la société WARM UP PROMOTION, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9, alinéa 3 du Code de commerce.

Fait à LYON
Le 30 juin 2023

Société WARM UP
Présidente



REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

ORDONNANCE

Nous, Thierry REGOND, Vice-Président du tribunal de commerce de Lyon,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La société WARM UP PROMOTION, sise 5 rue du Professeur Weill 69006 LYON

RCS Lyon 850 811 332

Représentée par La société CLS CONSEILS 675 route du Puy d'Or 69760 LIMONEST

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

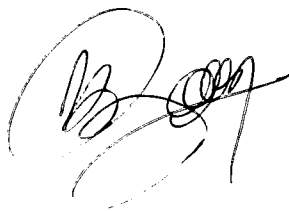
PROROGEONS jusqu'au 31/10/2023

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 de la société WARM UP PROMOTION.

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Lyon, le 20/07/2023

Le greffier
Mireille BASSON



Le Vice-Président du tribunal de commerce
Thierry REGOND



Frais de greffe de la présente ordonnance : 31.21 € TTC (21.09 € HT – 4.22 € TVA – 5.9 € débours)

Copie certifiée conforme
sur pages

